

# Atic® Aqua

## Les bénéfices d'Atic Aqua en pré-levée sur soja

- Un mode d'action différent des autres herbicides utilisés sur soja, pour pérenniser l'efficacité des programmes de désherbage
- Un spectre complémentaire par rapport aux produits de post-levée
- Une formulation encapsulée : meilleure persistance d'action pour gérer les levées échelonnées des adventices
- Un produit multicultures



### Pourquoi faire une pré-levée en culture de soja ?

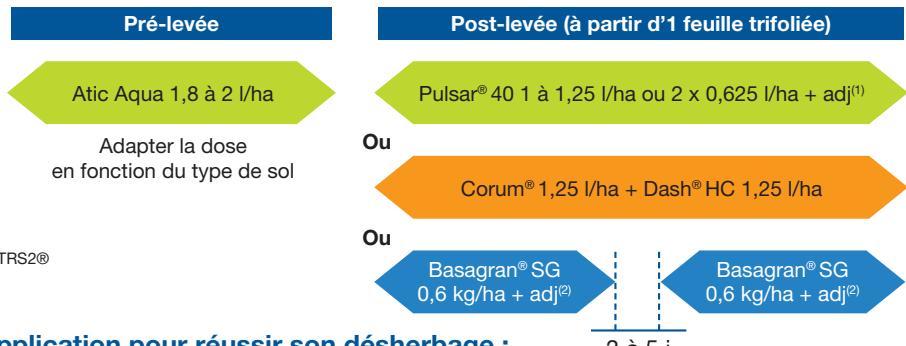
**Atic Aqua est un produit de post-semis pré-levée.** En cas de forte pression adventices, il est recommandé de construire un programme incluant une pré-levée et une post-levée.

La pré-levée permet :

- D'éliminer la concurrence des adventices dès le départ de la culture
- De faciliter la gestion de la post-levée
  - Diminution de la pression adventices en post
  - Levée plus groupée des adventices restantes

## Préconisations

### Adapter le programme de post-levée à la flore de la parcelle



(1) Dash HC, Huile Actirob® B ou trade mark ; TRS2®

(2) Adjuvant de type mouillant

### Les bonnes conditions d'application pour réussir son désherbage :

- Appliquer Atic Aqua sur un sol propre avant la levée des adventices
- Appliquer Atic Aqua rapidement après le semis pour une bonne sélectivité
- Appliquer Atic Aqua sur un sol humide. Une pluie d'au moins 10 mm dans les 10 jours permet d'optimiser l'efficacité du produit.

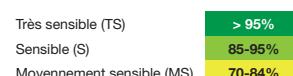
### Atic Aqua - Champ d'activité

Rappel : Atic Aqua est autorisé à la dose de 2 l/ha sur soja

Dicotylédones	
Amarante blanche	S
Amarante blite, livide	S
Amarante réfécie	S
Arabette de Thalius	S
Arroche étalée	MS
Capselle b. à pasteur	S
Céraiste aggloméré	S
Chénopode blanc	S
Chénopode hybride	TS
Coquelicot	TS
Fumeterre officinale	MS
Galéopsis	S
Jonc des crapauds	S
Laïteron maraîcher	S
Laïteron rude	S
Laïteron des champs (issu de graines)	S
Lamier amplexicaule	S
Lamier pourpre	S
Linaire bâtarde	MS
Matricaire camomille	MS
Matricaire inodore	MS
Mouron des champs	TS
Mouron des oiseaux	S
Morelle noire	S
Myosotis des champs	S
Pensée des champs	S

Pourpiers	TS
Renoncule des champs	S
Renoncule des marais	S
Renouée des oiseaux	S
Renouée persique	MS
Renouée liseron	MS
Renouée à f. de patience	S
Réséda	S
Spergule des champs	S
Tabouret des champs	TS
Véronique de Perse	S
Véronique agreste	S
Véronique feuille de lierre	S

Graminées	
Agrostis jouet du vent	S
Digitaria sanguine	MS
Panic faux millet	MS
Panic pied de coq	MS
Pâturin annuel	S
Pâturin commun	S
Sétaire glauque	S
Sétaire verte	S
Sétaire verticillée	S



# CARTE D'IDENTITÉ Atic® Aqua

- **Atic® Aqua** : Marque déposée BASF
- **AMM N° 2090011**
- **Composition** : pendiméthaline (455 g/l)
- **Formulation** : CS - suspension de capsules
- **Classement toxicologique :**  
Attention  
H317 : Peut provoquer une allergie cutanée  
H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques  
H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
- **Usages et doses autorisés** : Soja, 2 l/ha. Autres usages, doses et conditions d'emploi : voir étiquette
- **ZNT par rapport aux points d'eau** : 20 m avec bande végétalisée permanente de 20 mètres en culture de soja
- **DRE** : 48 heures
- **Protection utilisateur lors de la préparation de la bouillie** : Gants en nitrile EN374, bottes, combinaison de travail polyester/coton (65% / 35%) déperlante, blouse Cat. III type PB 3 manches longues, lunettes de sécurité ou écran facial.

**Pulsar® 40** : Marque déposée BASF - AMM n° : 2090064 - Composition : imazamox(40 g/l) - Formulation:SL- concentré soluble - Classement toxicologique : Attention, H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques, H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme - Usages : Soja, Tournesol Clearfield - Dose autorisée : 1,25 l/ha - Distance aux points d'eau : respecter une zone non traitée de 5 m - DAR : 90 jours

**Corum®** : Marque déposée BASF - AMM n° : 2120120 - Composition : 22,4 g/l d'imazamox et 480 g/l de bentazone - Formulation : concentré soluble (SL) - Classement toxicologique : Attention ; H302 Nocif en cas d'ingestion ; H400 Très toxique pour les organismes aquatiques ; H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme - Dose autorisée sur soja : 1,25 l/ha. Autres usages : se reporter à l'étiquette - Distance aux points d'eau : respecter une zone non traitée de 5 m

**Basagran® SG** : Marque déposée BASF - AMM n° : 9500628 - Composition : Bentazone 87% - Formulation : SG - granulés solubles dans l'eau - Classement toxicologique : Danger ; H302 : Nocif en cas d'ingestion ; H317 : Peut provoquer une allergie cutanée ; H318 : Provoque des lésions oculaires graves ; H411 : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme - Dose autorisée sur soja : 1,6 kg/ha. Autres usages et doses : se reporter à l'étiquette - Distance aux points d'eau : respecter une zone non traitée de 5 m - DAR : 90 jours sur soja

**Dash® HC** : Marque déposée BASF - AMM n° : 9400478 - Composition : 22,5% esters de phosphate d'alcool gras polyoxyalkylés + 37,5% esters méthyliques d'acides gras + 5% acide oléique - Formulation : EC (Concentré émulsionnable) - Classement toxicologique : DANGER, H318 : Provoque des lésions oculaires graves; H315 : Provoque une irritation cutanée; H304 : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires; H 412 : Nocif pour les organismes aquatiques.

**Actirob® B** : Marque déposée Bayer CropScience - AMM n° : 9400076 - Composition : huile de colza estérifiée 842 g/l

**TRS20®** : Marque déposée SDP - AMM n° : 2120180 - Composition : oléate d'éthyl 600 g/l

## 10 gestes responsables et professionnels de la pulvérisation

### AVANT L'APPLICATION



1 Stocker les produits dans un local phytosanitaire conforme et fermé à clé.

2 Bien lire l'étiquette et les précautions d'emploi avant utilisation.

3 Se protéger efficacement (gants, lunettes, masque, combinaison, bottes).

4 Vérifier régulièrement et maintenir le bon état et le réglage du matériel d'application.

5 Surveiller le remplissage de la cuve du pulvérisateur et ajuster le volume de bouillie (clapet anti-retour, dispositif de surverse).

6 Rincer les emballages trois fois, vider l'eau de rinçage dans la cuve, ou utiliser l'incorporateur.

### PENDANT L'APPLICATION



7 Ne pas traiter les cours d'eau et fossés en eau.  
Appliquer la bouillie dans les cultures par temps calme, sans vent fort pour éviter toute dérive de pulvérisation vers les fossés, cours d'eau, chemins, abords de ferme ou bâtiments.

### APRÈS L'APPLICATION



8 Appliquer après dilution les fonds de cuve et les eaux de rinçage sur la parcelle.

9 Nettoyer les équipements de protection. Se laver les mains.  
Prendre une douche.

10 Recycler les emballages dans le cadre des collectes ADIVALOR.  
Prévenir les pollutions ponctuelles : traitement des effluents phytosanitaires, BASF France S.A.S-Division Agro recommande Osmofilm®.

® Marque déposée Sté PANTEK France

### Contacts utiles

Informations techniques Étiquettes et FDS	BASF France S.A.S Division Agro	<b>N°Azur 0 810 02 30 33</b> <small>Prix appel local</small> ou <a href="http://www.agro.bASF.fr">www.agro.bASF.fr</a>
Une question de santé	MSA	<b>Phyt'attitude</b> <b>N°Vert 0 800 887 887</b> <small>Appel gratuit depuis un poste fixe</small>
En cas d'urgence (incident ou accident)	BASF France S.A.S Division Agro	<b>Service Sécurité 24h/24 : 01 49 64 57 33</b>
Collecte des emballages vides	ADIVALOR	<b>N°Azur 0 810 12 18 85</b> <small>Prix appel local</small> ou <a href="http://www.adivalor.fr">www.adivalor.fr</a>

[www.agro.bASF.fr](http://www.agro.bASF.fr)

**BASF**  
We create chemistry

**BASF France S.A.S – Division Agro** - 21 Chemin de la sauvegarde – 69 134 ECULLY Cedex – Tel : 04 72 32 45 45

Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>.

Pour les usages autorisés, doses, conditions et restrictions d'emploi : consulter [www.agro.bASF.fr](http://www.agro.bASF.fr)

Édition Octobre 2015 – Annule et remplace toute version précédente. Il appartient à l'utilisateur de ces produits de s'assurer, avant toute application, auprès du N°Azur BASF qu'il dispose bien de la dernière version à jour de ce document. 540SOHE1015R

**PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION.  
AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUEtte ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.**